

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE  
DUNKERQUE

COMMUNE DE WORMHOUT

N°AR2023-188

A R R E T E

Le Maire de la Commune de WORMHOUT,  
Vu le Code des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1 et suivants,  
En raison de l'organisation du départ du rallye du 27 août 2023 Place du Général de Gaulle,

ARRETE :

ARTICLE 1 :

le stationnement sera interdit sur les 6 emplacements face au 18, Place du Général de Gaulle ainsi que sur ceux face aux 12 à 16, Place du Général de Gaulle, et ce, **le dimanche 27 août 2023 de 8h à 10h30.**

ARTICLE 2 :

Cette restriction sera applicable dès la mise en place de la signalisation réglementaire par les services municipaux et prendront fin dès son retrait.

ARTICLE 3 :

La Brigade de Gendarmerie de WORMHOUT est chargée de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 4 :

Le présent arrêté sera publié et transmis aux riverains et à Monsieur le Commandant de Gendarmerie de WORMHOUT.

Fait à WORMHOUT, le 22/08/2023

Le Maire,  
**David CALCOEN**

Acte rendu exécutoire par  
Publication ou notification le 22/08/2023  
Le Maire,

**David CALCOEN**

